

Les infos du RAM sept 2020

L'équipe du RAM vous souhaite

une bonne lecture

et une excellente reprise !



En cette période toujours perturbée, je tenais en tant que nouvelle Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois à saluer le travail que vous effectuez au quotidien auprès des jeunes enfants et de leurs parents. Ce travail qui, je le sais, ne s'est pas interrompu durant le confinement pour certaines d'entre vous, fait partie de ceux qui ont été qualifiés de postes de 1^{ère} ligne durant la crise sanitaire.

Dans notre action de dynamisation sociale et économique du territoire intercommunal, votre présence et travail de proximité, contribuent au maintien, sur chaque commune, d'une population jeune, garante du renouvellement des générations, d'un équilibre démographique, sources de dynamisme pour notre territoire.

Dès la mi-septembre, le Relais Assistantes Maternelles reprendra son activité normale et sera en mesure, de vous proposer à nouveau des rencontre-jeux, temps de rencontres, d'échanges et de formation. Il sera encore important pour tous, de respecter protocole sanitaire et mesures barrières.

Pour vous accompagner au plus près de votre lieu de résidence, vous mais aussi les familles, je rappelle que le RAM propose désormais en dehors de La Flèche, des permanences sur lesquelles il est possible de venir de préférence en prenant rendez-vous. Cette présence sur les communes, répond à notre volonté réaffirmée d'être à l'écoute, d'aller vers les usagers et habitants de notre territoire.

A toutes je souhaite une rentrée 2020 apaisée.

La Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois.
N. Grelet - Certenais



Le RAM de la C C P F à votre service

Le relais est au service des professionnelles de la petite enfance :

- *il vous accompagne dans votre profession,*
- *il vous délivre une information générale sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employé.*

Il informe, aussi ,vos employeurs ou futurs employeurs sur les modalités d'emploi d'une assistante maternelle :

- *Comment faire un contrat de travail?*
- *Quelles aides possibles?*
- *Comment effectuer un premier bulletin de salaire?*



Pour répondre à l'ensemble de vos questions, le RAM vous propose un service de proximité. Pour des raisons sanitaires, les animatrices vous accueillent uniquement sur rendez-vous :

*~ Au Pôle Petite Enfance de la Flèche , 10 rue du Petit Renard
du lundi au vendredi
sauf le jeudi après-midi pour
fermeture au public*

*~ À La Chapelle d'Aligné, 10 rue de Touraine .
Les mercredis après midi de 15h à 19h*

*~ À Oizé , à la mairie.
Les mardis après-midi de 15h à 19h*

Prise de rendez-vous possible au Pôle Petite Enfance

Accueil du pôle 📞: 02 43 48 03 40



Port du masque obligatoire

Les Rencontres-Jeux

pour les enfants et les assistantes maternelles



Les Rencontres Jeux se déroulent
entre 9h30 et 11h30 sur inscription

L'heure d'arrivée et de départ sont libres en fonction
du rythme des enfants et de votre organisation.

Le port du masque est obligatoire à l'arrivée dans les lieux publics.

Pendant la rencontre-jeux, le port du masque sera à respecter si les
mesures de distanciation ne peuvent être mises en place.



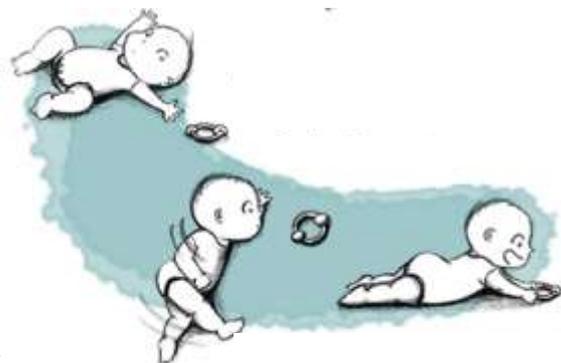
L'autorisation parentale est
obligatoire dès la première séance.
(Disponible au RAM)



L'accès à l'espace de jeu se fait
sans chaussures pour tous.

Les adultes et les enfants peuvent être en
chaussons ou avec des chaussettes.

Un flyer des dates des Rencontres Jeux
de votre commune et celles des Ren-
contres Jeux du Mercredi à La Flèche
pour toutes les communes confondues est
joint à cette lettre info.



*Si vous souhaitez échanger avec le service du RAM
sur le fonctionnement de ces moments de jeux,
n'hésitez pas à nous contacter .*

Les rencontres-jeux à thème



« Les pieds dans l' sable »



Le RAM a observé l'enthousiasme des enfants et des adultes à être en pleine nature, une séance de retrouvailles à la plage vous sera proposée :

LE VENDREDI 4 SEPTEMBRE

Rendez vous dès 9h30
sur la plage
de la Monnerie
avec les enfants



Réservation obligatoire au 02.43.48.03.40
Le nombre de places sera limité en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

Les rencontres-jeux à thème

Pour ce dernier trimestre de l'année 2020, le RAM vous organise des séances de rencontres-jeux sur les deux thématiques suivantes :

« Pleins les papilles »

Dans le cadre de la semaine du goût, venez découvrir ou redécouvrir les goûts et les saveurs autour d'ateliers variés...



« Blanc comme neige »

Pour se préparer à l'hiver, partons tous ensemble se mettre au blanc...



Les dates de ces événements vous sont précisées sur vos flyers « Rencontres-jeux » en complément de cette lettre.

Les Rencontres-Jeux du Mercredi

Pour les enfants et les assistantes maternelles des 14 communes du Pays Fléchois.

Le mercredi au Pôle Petite Enfance, 10 rue du petit Renard



- ◆ septembre : 9 et 23
- ◆ octobre : 7 « Pleins les papilles »
- ◆ novembre : 4 et 18
- ◆ décembre : 2 et le 16 « Blanc comme neige »

inscription indispensable au plus tard la veille avant midi

☎ : 02 43 48 03 40

ou en cas d'empêchement le matin même

☎ : 06 72 15 24 04

Relais Parents Enfants Assistantes Maternelles
du Pays Fléchois

Soirées pour les assistantes maternelles



Nouveauté 2020



Avec Mr Lionel Boucher,
intervenant des CEMEA,

L'analyse des pratiques , qu'est ce que c'est ?

C'est tout simplement s'offrir un temps pour échanger sur son métier, ses apports , ses difficultés en ayant l'appui d'un tiers et ce, en toute confidentialité. Ce groupe de travail est un lieu de confiance, de stabilité , de parole, un lieu pour faire évoluer ses représentations en les confrontant à celles des autres.

Comment vont s'organiser ces temps ?

- ◇ Le groupe est composé de 12 assistantes maternelles maximum, la séance se déroulera de 20h30 à 22h00 *au Pôle Petite Enfance de la Flèche*. **Les animatrices du Ram n'y participeront pas.**
- ◇ En fonction du nombre de participants, nous vous proposons de vous **inscrire sur l'un des deux groupes suivants et de vous engager dans la mesure du possible à participer aux deux séances.**

Groupe 1 : inscription avant

le 10-09

jeudi 24 septembre

jeudi 19 novembre

OU

Groupe 2 : inscription avant

le 24-09

jeudi 8 octobre

jeudi 10 décembre

Règles sanitaires à respecter :

Port du masque obligatoire



Distance d'un mètre minimum

Les infos pour les assistantes maternelles



Soirée Bilan avec le CPIE :

Vous avez participé à des balades accompagnées par Mathieu Brossard, animateur nature du CPIE entre avril 2019 et février 2020. Ce dernier vous invite à venir faire le bilan de ces 4 sorties « nature ». Sur inscription avant le 25-09

*Le Mardi 29 septembre de 20h00 à 21h30
au local du CPIE , la Bruère 72200 La Flèche*



Règles sanitaires à respecter :



Port du masque obligatoire



Distance d'un mètre minimum

L'atelier Chants pour les assistantes maternelles



Une séance mensuelle est proposée
de 20h15 à 21h15 à l'école de musique
avec Héloïse Girier

Un travail autour du répertoire de la petite enfance (chants à 1 ou plusieurs voix, comptines, rythmes, mise en scène) avec l'objectif d'une production dans l'année (spectacle, café comptine....)

Héloïse vous propose une première séance le Lundi 21 septembre.

Si vous êtes intéressées par ce projet et que vous n'êtes pas disponible le 21 septembre, veuillez contacter le RAM pour nous le faire savoir.

Les lundis 21 septembre , 5 octobre , 23 novembre et 14 décembre

Mise à jour de vos disponibilités d'accueil : septembre 2020

La rentrée, c'est aussi l'occasion d'actualiser les informations qui nous permettent de proposer une liste des disponibilités d'accueil à jour aux familles recherchant une assistante maternelle.

Pour ce faire, au partir de septembre 2020, le service RAM vous permet de renvoyer vos informations :

- ◇ Soit par courrier postal en nous retournant la fiche de liaison jointe à cette lettre.
- ◇ Nouveauté : Soit par mail, en répondant au questionnaire en ligne que le service vous fera parvenir prochainement portant le titre de « **Disponibilités d'accueil des assistantes maternelles du Pays Fléchois** ».

La formation continue et la crise sanitaire

Le centre de formation IPERIA a développé une offre de formation dédiée au contexte sanitaire que nous traversons.

Cette offre est composée:

- ◇ **D'une heure de formation à distance sur les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire** spéciale COVID 19
- ◇ De 3 heures de formation à distance sur **Adapter ses activités et son accompagnement dans le contexte de la crise sanitaire**
- ◇ Gestion du stress et relaxation (code MISR)
- ◇ Favoriser la relation avec la famille (code MIFREF)
- ◇ **Adapter sa communication avec l'enfant** (Code MIACE)
- ◇ Assistante de vie auprès de personnes dépendantes. (Code PAD)

Les 3 heures de formation ainsi que les 4 modules sont financés dans le cadre du plan **de développement des compétences**. **A ce titre, les salariés bénéficient d'une rémunération** si la formation a lieu hors du temps de travail

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le **0 800 820 920**. **Si vous êtes un groupe d'assistantes maternelles désireuses d'effectuer une de ces formations, n'hésitez pas à en informer le RAM.**

Mémo-dates de septembre à décembre 2020

Septembre

4 : *Les pieds dans l'sable*

21 : *Soirée chants*

24 : *Analyse de la pratique*
Groupe n°1

29: *Bilan balades nature*
CPIE

Octobre

« *Pleins les papilles* »

5 : *Soirée chants*

8 : *Analyse de la pratique*
Groupe n°2

Novembre

19 : *Analyse de la pratique*

Groupe n°1

23: *Soirée chants*

Décembre

« *Blanc comme neige* »

10 : *Analyse de la pratique*

Groupe n°2

14 : *Soirée chants*

Relais Parents Enfants Assistantes Maternelles du Pays Fléchois

Anne-Laure NOUCHET, Martine REZEAU

et Géraldine SORIN

Pôle Petite Enfance

10 rue du Petit Renard 72200 La Flèche.

☎ : 02.43.48.03.40

@ : ram@cc-paysflechois.fr



Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





FICHE DE LIAISON AVEC LE RAM

RENSEIGNEMENTS POUR ACTUALISER LES LISTES REMISES AUX FAMILLES

Vos coordonnées :

NOM :

Prénom

Adresse :

Tél : Mail* :

Date de naissance* : (* Ces infos ne seront pas diffusées sur la liste)

Nombre d'agrèments délivrés :

DISPONIBILITES

Cochez la ou les case(s) correspondante(s). Ces informations sont conservées 3 mois. Elles sont reconduites autant de fois que nécessaire sur simple demande de votre part (mail, tél, courrier...)

- Disponible pour accueillir enfant(s) à la journée à partir du
- Disponible pour accueillir enfant(s) scolarisé(s) à partir du
- La garde à domicile pourrait m'intéresser. J'accepte d'être contactée pour ce type de demande.
- Non disponible pour la ou les raisons suivantes :
 - Je n'ai plus de place libre pour accueillir un enfant supplémentaire
 - Je ne souhaite pas utiliser toutes les places autorisées par mon agrément
 - Je termine ma formation initiale obligatoire d'assistante maternelle le
 - Je suis en congé maternité ou parental du au
 - J'exerce une autre profession depuis le
 - Je suis en arrêt maladie du au
 - Je suis à la retraite
 - Autre
- Je demande à ne plus figurer sur la liste transmise par le RAM

Lorsque vous n'êtes plus disponible, n'oubliez pas de le signaler au RAM afin que la liste transmise aux parents soit à jour et également pour éviter que vous soyez dérangée inutilement.

PARTICULARITES D'ACCUEIL PROPOSEES

Cochez la ou les case(s) correspondante(s). Sans modification de votre part, ces informations seront conservées en l'état.

J'accepte de débiter l'accueil du matin avant 6H entre 6H et 8H

J'accepte de terminer l'accueil le soir entre 19H et 22H après 22 H

J'accepte d'accueillir : la nuit le samedi le dimanche

J'accepte d'accueillir un enfant en situation de handicap

J'accepte de faire des remplacements

Autres précisions :

RAPPEL DES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Conformément à l'article R421-39 du Code de l'Action Sociale et des familles : « *L'assistant maternel est tenu de déclarer au président du conseil départemental, dans les huit jours suivant leur accueil, le nom et la date de naissance des mineurs accueillis ainsi que les modalités de leur accueil et les noms, adresses et numéros de téléphone des représentants légaux des mineurs. Toute modification de l'un de ces éléments est déclarée dans les huit jours. L'assistant maternel informe le président du conseil départemental du départ définitif d'un enfant et, selon des modalités fixées par le conseil départemental, de ses disponibilités pour accueillir des enfants.* »

J'accepte que les informations ci-dessus (Nom, Adresse, Téléphone, Disponibilités et Particularités d'accueil) figurent dans la liste transmise aux familles par le RAM.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »